



COMMUNE DE LA PENNE-SUR-HUVEAUNE ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

REGLEMENTS GARDERIES PERISCOLAIRES

GARDERIE DU MATIN

HORAIRES ET LIEUX

Elle fonctionne de 7h20 à 8h20 du Lundi au Vendredi en période scolaire. Elle se déroule dans les locaux des écoles maternelles Beausoleil, J Prévert et P Brossolette, l'arrivée des enfants est échelonnée, **aucun enfant ne sera admis après 8h15.**

USAGERS

Pourront s'y inscrire les enfants scolarisés en primaire ou maternelle dans les groupes scolaires Beausoleil, J.Prévert et P Brossolette, **si les deux parents travaillent.**

PRE INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font au préalable en Mairie.

-Pièce à fournir:

-Pour les deux parents, une attestation de l'employeur sur laquelle figurent les horaires de travail.

FREQUENTATION

Cette démarche accomplie, l'enfant pourra alors fréquenter la garderie, selon les besoins des familles, sans qu'un planning prévisionnel ne soit établi.

L'enfant ne sera reçu à la garderie que si la famille est à jour des paiements.

ACCUEIL

Les parents doivent s'engager à accompagner l'enfant jusqu'au personnel d'encadrement.

FACTURATION

-Participation des familles : 2€/jour de présence/enfant.

La famille reçoit en début de mois une facture dont le montant correspond aux présences du mois précédent. Le paiement doit s'effectuer dès réception de la facture, par **espèces, CESU ou chèque bancaire**, libellé à l'ordre de : **régie de recette garderie périscolaire** et adressé ou déposé en Mairie, il sera accompagné du papillon détachable.

ENCADREMENT

L'organisation de ce temps sera gérée par la Fédération Léo Lagrange Méditerranée dans le cadre du marché qui lie l'association à la Mairie. Un animateur confirmé encadrera la garderie dans chaque groupe scolaire, il sera secondé par un agent municipal.

CONTENU

L'enfant accueilli devra avoir pris son petit déjeuner. Des jeux calmes, des temps de repos seront proposés.

ASSURANCE

Chaque enfant doit avoir une assurance individuelle accident.

LIENS AVEC L'ENSEIGNANT

A la demande des parents des informations écrites concernant l'enfant pourront être transmises aux enseignants par le relais de l'animateur.

Pour le bien être des enfants et notamment des maternelles, il est conseillé de ne pas cumuler les services de garderie du matin et garderie du soir.

GARDERIE DU MERCREDI MIDI

HORAIRES ET LIEUX

Elle fonctionne de 11h30 à 12h30 dans les locaux des écoles Beausoleil, J. Prévert et P. Brossolette en période scolaire, aucun repas ne sera pris sur place.

INSCRIPTIONS/FREQUENTATION

Les inscriptions se font au préalable en Mairie.

Les jours de fréquentations sont à cocher sur un calendrier qui sera remis à l'inscription et chaque trimestre.

Les absences prévues seront justifiées au préalable en Mairie au service enfance/loisirs.

FACTURATION

Participation des familles : 2€ par enfant.

La famille reçoit en début de mois une facture dont le montant correspond aux présences du mois précédent. Le paiement doit s'effectuer dès réception de la facture, par **espèces, CESU ou chèque bancaire**, libellé à l'ordre de : **régie de recette garderie périscolaire** et adressé ou déposé en Mairie, il sera accompagné du papillon détachable.

CONDITION DE DEPART

Les enfants de maternelle et d'élémentaire seront libérés à 12h30.

La récupération de l'enfant après 12h30 fera l'objet d'un avertissement, au second retard l'enfant sera exclu de la garderie.

ASSURANCE

Chaque enfant doit avoir une assurance individuelle accident.

GARDERIE/ETUDE DU SOIR

HORAIRES ET LIEUX

Elle fonctionne de 16h30 à 17h30 le Lundi-Mardi-Jeudi et Vendredi en période scolaire.

INSCRIPTIONS/ORGANISATION

Les inscriptions se font au préalable en Mairie et exceptionnellement, en fonction des places disponibles, en cours d'année.

FREQUENTATION

Elle doit être régulière et déterminée lors de l'inscription.

Les sorties à 16h30 des enfants en élémentaire, ne doivent avoir qu'un caractère exceptionnel.

Les absences prévues seront justifiées au préalable en Mairie au service enfance/loisirs.

CONDITION DE DEPART

En maternelle, la sortie des enfants est échelonnée de 16h45 à 17h30.

En élémentaire, les enfants seront libérés à 17h30.

La récupération de l'enfant après 17h30 fera l'objet d'un avertissement, au second retard l'enfant sera exclu de la garderie.

ASSURANCE

Chaque enfant doit avoir une assurance individuelle accident.
